



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 09

Séance du mardi 11 mars 2025 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 6 mars 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

OBJET : Demande de subvention Etat au titre de la DETR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le diagnostic patrimonial réalisé au cours du premier semestre 2024 par le cabinet d'Architecture Croisée d'Archi sous la direction des services de la Direction Régional Affaires Culturelles (DRAC).

Considérant que ce diagnostic a permis de définir un programme global de rénovation avec une proposition de phasage de travaux estimés en phase APS à hauteur de 1 600 000 € HT.

Vu les capacités financières de la commune, une première phase de travaux est ciblée sur l'arrière cœur qui présente les points de fragilités les plus avancés.

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	86 113.7 €	60 %
Région			
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		57 409.17 €	40 %
Emprunt			
Total HT		143 522.87 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2026

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 143 522.37 € HT.
- 2) **APPROUVE** le plan de financement exposé
- 3) **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 11 mars 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,



Marie PAILLONCY



Le Maire,



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai